

OPTION PROTECTION SANITAIRE





OPTION PROTECTION SANITAIRE

DDECTATIONS AND TO THE PROPERTY OF THE PROPERT	
PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation de voyage	
 Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ✓ Franchise 	• Franchise 30€
 • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ✓ Franchise 	• 10% de l'indemnité avec un minimum de 50€ / personne
Assistance rapatriement	
 Téléconsultation avant départ Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie) Retour impossible 	 1 appel Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
• Frais hôteliers suite à retour impossible	• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	• Frais d'hôtel 80 € / nuit (maximum 14 nuits)
• Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie	Similaire au contrat
✓ Franchise	• Similaire au contrat
Prise en charge d'un forfait téléphonique local Soutien parche le girue quite prince en grandaire.	 Jusqu'à 80 € 6 entretiens par événement
Soutien psychologique suite mise en quarantaineValise de secours	• 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
Aide-ménagère	• 15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	• 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
Soutien psychologique suite à rapatriement	6 entretiens par événement



LES GARANTIES





LES GARANTIES COVID AVANT LE VOYAGE

ANNULATION:

> Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie

Maladie grave (<u>y compris maladie grave suite à épidémie ou pandémie déclarée dans les 30 jours précédant le départ</u>), Accident corporel grave ou décès, de :

- vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants (tout degré),
 votre tuteur ou toute personne vivant habituellement sous votre toit,
- vos frères, sœurs, y compris les enfants du conjoint ou partenaire concubin d'un de vos ascendants directs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles filles, beaux-pères, belles-mères,
- votre remplaçant professionnel désigné lors de la souscription,
- la personne désignée lors de la souscription du présent contrat, chargée pendant votre voyage, de garder ou d'accompagner en vacances, vos enfants mineurs, ou la personne handicapée vivant sous votre toit, à condition qu'il y ait hospitalisation de plus de 48 heures ou décès.





LES GARANTIES COVID AVANT LE VOYAGE

ANNULATION:



> Refus d'embarquement suite à une prise de température du Bénéficiaire/Assuré, à son arrivée à l'aéroport de départ.

> TELECONSULTATION AVANT DEPART

Pour toute demande d'information et de renseignements utiles à l'organisation et au bon déroulement de votre voyage, vous pouvez nous contacter avant votre voyage 24 heures sur 24 ; 7 jours sur 7.

Les informations concernent les domaines suivants.

Information sanitaire: Santé, Hygiène, Vaccination, Précautions à prendre, Centres Hospitaliers principaux, Conseils aux femmes, Décalage horaires, Animaux en voyage.

Nos médecins sont également disponibles pour toute information dont vous auriez besoin en cas de voyage se déroulant lors d'un contexte épidémique ou pandémique.



LES GARANTIES COVID PENDANT LE VOYAGE

> RAPATRIEMENT OU TRANSPORT SANITAIRE

Vous êtes blessé ou atteint d'une maladie, y compris dans le cadre d'une épidémie ou d'une pandémie, lors d'un déplacement garanti. Nous organisons et prenons en charge votre rapatriement au domicile ou dans un établissement hospitalier proche de chez vous.

> RETOUR IMPOSSIBLE

Votre vol a été annulé suite à des mesures de restriction de déplacement des populations en cas d'épidémie ou de pandémie prises par le gouvernement local ou les compagnies aériennes. Si vous êtes dans l'obligation de prolonger votre séjour, nous organisons et prenons en charge les frais d'hôtel (chambre et petit-déjeuner). Nous organisons et prenons en charge, votre rapatriement au domicile, dans la limite indiquée au Tableau de Garanties.

> FRAIS HOTELIERS SUITE A MISE EN QUARANTAINE

Si vous êtes dans l'obligation de prolonger votre séjour suite à votre mise en quarantaine, nous organisons et prenons en charge les frais d'hôtel (chambre et petit-déjeuner) ainsi que ceux des membres de votre famille bénéficiaires ou d'un accompagnant assuré, à concurrence du montant indiqué au Tableau des Garanties.



LES GARANTIES COVID PENDANT LE VOYAGE

> FRAIS MEDICAUX (HORS DU PAYS DE RESIDENCE) y compris en cas de maladie contractée dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.

> VALISE DE SECOURS



> PRISE EN CHARGE D'UN FORFAIT TELEPHONIQUE LOCAL









LES GARANTIES COVID APRES LE VOYAGE



